



LE MERCREDI 28 JUIN 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ajournée du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 28 juin 2017, à 20 h 05, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Richard Durocher
Sylvain Léger
Dany Ouellet

Marc-Olivier Bisson
Charles Côté
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Sylvain Tremblay

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke
Andreann Thibert

Absence

Anik Morin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Daniel Bellemare, directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

RÉSOLUTION 115 (2016-2017)

Attendu les modifications proposées à la version modifiée de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole au public

Monsieur Robert Goulet, maire, ainsi que messieurs Luc Prud'homme et Marc Louis-Seize, conseillers municipaux à la municipalité de L'Ange-Gardien :

- Évoquent la résolution du conseil municipal demandant l'implantation d'une école sur le territoire de la municipalité et rappellent l'importance d'une école pour le développement d'une communauté.
- Tracent l'historique des terrains proposés et évoque la possibilité d'un nouveau terrain potentiel (chemin Lewis).
- Souhaitent que la CSCV demande un sursis afin de démontrer la faisabilité de ce nouveau terrain.

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 116 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE le Conseil des commissaires siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 29.



RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 117 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le Conseil des commissaires revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 22.

BUDGET 2017-2018 – ADOPTION

RÉSOLUTION 118 (2016-2017)

Attendu que conformément aux dispositions prévues à l'article 277 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., C.I-13.3), la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2017-2018;

Attendu que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée afin d'établir la subvention de péréquation est établie au montant de 4 966 802 946 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2017-2018;

Attendu que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire nominal est fixé à 0,31182 \$;

Attendu que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

Attendu les discussions et la recommandation du comité de vérification et des affaires financières élargi lors des rencontres du 29 mai et 26 juin 2017;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 28 juin 2017;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de services de la dette prévoyant des revenus 78 831 060 \$ et des dépenses 78 831 060 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

QUE le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,31182 \$ sous réserve de l'adoption *du Règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire*.

Monsieur le commissaire Daniel Cooke demande le vote.

POUR (13) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Marc-Olivier Bisson, Martine Caron, Charles Côté, Richard Durocher, Cécile Gauthier, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon, Dany Ouellet, Andreann Thibert, Sylvain Tremblay

CONTRE (0) :

ABSTENTION (1) : Daniel Cooke

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

RÉSOLUTION 119 (2016-2017)

Attendu qu'environ 400 élèves supplémentaires sont attendus au cours des 5 prochaines années sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées selon les plus récentes prévisions démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu que plusieurs écoles du secteur ouest de la CSCV atteignent actuellement ou atteindront au cours des prochaines années leur capacité d'accueil maximal;

Attendu qu'un besoin d'espace supplémentaire sera donc nécessaire au cours des prochaines années;

Attendu l'analyse effectuée par le comité d'analyse de l'évolution de la clientèle;

Attendu l'analyse effectuée par le Conseil des commissaires lors des comités de travail du 28 septembre 2016, du 5 octobre 2016, du 19 octobre 2016, du 25 janvier 2017, du 15 février 2017, du 2 mai 2017, du 16 mai 2017, du 31 mai 2017 et du 28 juin 2017;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et des technologies de l'information ainsi que de l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées transmette les demandes suivantes au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

1. Construction d'une école primaire de type 2-12 sur le territoire de la Ville de Gatineau ;
2. Agrandissement, de 4 locaux, de l'école Maria-Goretti, à Thurso ;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et/ou le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

Monsieur le commissaire Dany Ouellet demande le vote.

POUR (14) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Marc-Olivier Bisson, Martine Caron, Daniel Cooke, Charles Côté, Richard Durocher, Cécile Gauthier, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon, Dany Ouellet, Andreann Thibert, Sylvain Tremblay

CONTRE (0) :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS DE TRANSPORT – RENOUELEMENT

RÉSOLUTION 120 (2016-2017)

Attendu que les contrats de transport viennent à échéance le 30 juin 2017;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a révisé sa *Politique relative au transport des élèves* (Réf. Recueil de gestion);

Attendu que le Service du transport de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a effectué un travail important d'optimisation des circuits de transport;

Attendu que les contrats de transport pour l'année 2017-2018 sont estimés à :

Les Autobus du Village (58 autobus).....	3 323 464 \$
Transport Miller Madore (12 autobus)	681 181 \$
Autobus Campeau (4 autobus).....	205 863 \$
Johanne Roussel (1 autobus).....	51 232 \$
Les Autobus Hotte inc. (3 autobus)	156 880 \$

Pour un total annuel estimé de 4 418 620 \$ taxes exclues.



1967

Attendu qu'il s'agit de contrats d'une durée de 5 ans se terminant le 30 juin 2022;

Attendu que les contrats doivent être signés avant la rentrée scolaire du 30 août 2017;

Attendu les discussions et la recommandation des membres du comité de vérification et des affaires financières élargi lors des réunions du 29 mai et 26 juin 2017;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général.

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon ;

QUE le président du Conseil des commissaires, M Éric Antoine, et le directeur général M. Raynald Goudreau, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées les contrats de transport qui ont été négociés avec chaque transporteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE DÉMOLITION DU BÂTIMENT DU 48, RUE DES SERVANTES ET DE
DÉCONTAMINATION DES SOLS AU 48, RUE DES SERVANTES ET AU CENTRE LA CITÉ, À
GATINEAU – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 121 (2016-2017)

Attendu l'appel d'offres public AMT1770DS01-C pour des travaux de démolition du bâtiment du 48, rue des Servantes et de décontamination des sols au 48, rue des Servantes et au Centre la Cité, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

LCC et Associés Canada Inc..... 239 100,00 \$
41, rue Valcourt, unité 7 Gatineau (Québec) J8T 8G9

Les Pavages Lafleur et fils 246 020,55 \$
27, chemin Mongeon L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0V1

C.S. Terrec inc 253 338,40 \$
1764, boulevard Maloney Est Gatineau (Québec) J8R 1B5

6739741 Canada inc. (Gestion DMJ) 272 819,00 \$
183, chemin Freeman, unité 6 Gatineau (Québec) J8Z 2A7

Les Constructions et Pavage Jeskar inc..... 321 474,70 \$
5181, rue Amiens, bureau 202 Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9

Gauvreau Terre de Surface..... 325 446,00 \$
930, chemin Vanier Gatineau (Québec) J9J 3J3

6369472 Canada inc/Équinoxe JMP 338 211,93 \$
1651, rue Routhier Gatineau (Québec) J8R 3Y6

176026 Canada Inc/Amor Construction..... 521 000,00 \$
14, chemin Richard La Pêche (Québec) J0X 2W2

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme LCC et Associés Canada Inc;

Attendu que le financement du projet provient de l'enveloppe d'investissement «*Passif environnement*» assumé par le MEES;

Attendu la recommandation du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 29 mai 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Richard Durocher;



1968

QUE le contrat pour des travaux de démolition du bâtiment du 48, rue des Servantes et de décontamination des sols au 48, rue des Servantes et au Centre la Cité, à Gatineau, soit octroyé à la firme LCC et Associés Canada Inc pour la somme de deux cent trente-neuf mille cent dollars (239 100,00 \$) taxes exclues, sous réserve de l'émission du certificat d'autorisation par la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE PASSERELLE DU DÉBARCADÈRE DE L'ÉCOLE
SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN, À GATINEAU – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 122 (2016-2017)

Attendu l'appel d'offres public AMT1730DE01 pour des travaux de réfection et de reconstruction de la passerelle /escalier sud (phase 1) à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Construction Larivière Ltée..... 226 970,00 \$
640, rue Auguste Mondoux Gatineau (Québec) J9J 3K3

Expertise C4 Inc..... 348 444,00 \$
600, boulevard Roland Godard St-Jérôme (Québec) J7Y 4C5

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Construction Larivière Ltée;

Attendu que le financement du projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les recommandations du comité relatif aux ressources matérielles du 26 juin 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le contrat pour des travaux de réfection et de reconstruction de la passerelle/escalier sud (phase 1) à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau, soit octroyé à la firme Construction Larivière Ltée pour la somme de deux cent vingt-six mille neuf cent soixante-dix dollars (226 970,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ANNULATION D'UNE CLAUSE DE L'ACTE DE VENTE DE L'ÉCOLE ST-FIDÈLE À LA
MUNICIPALITÉ DE FASSETT – AUTORISATION**

RÉSOLUTION 123 (2016-2017)

Attendu l'acte de vente du 7 février 1978 où la Commission scolaire Seigneurie cède à la corporation municipale de Fasset un immeuble reconnu comme étant l'école St-Fidèle de Fasset;

Attendu que la municipalité de Fasset désire se départir de cet immeuble;

Attendu que la municipalité souhaite faire annuler la condition spéciale incluse dans ledit acte de vente, à savoir que cet immeuble doit servir exclusivement à des fins publiques et communautaires;

Attendu les discussions et la recommandation du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du comité de travail du 26 juin 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;



1969

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées accepte d'annuler la condition spéciale incluse dans ledit acte de vente du 7 février 1978;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la municipalité de Fassett.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU AVEC NORFIB CONCERNANT LA LOCATION DE FIBRES OPTIQUES – AMENDEMENTS

RÉSOLUTION 124 (2016-2017)

Attendu les termes de la résolution 140 (2015-2016) intitulée « Entente à intervenir avec Déry Télécom concernant la location de fibres optiques – délégation de signature »;

Attendu que Déry Télécom opère dorénavant sous la dénomination de Norfib;

Attendu que des modifications ont été apportées au protocole d'entente en vigueur;

Attendu que les modifications conviennent aux trois parties, à savoir Norfib, la MRC de Papineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et des technologies de l'information ainsi que de l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'amendement au protocole d'entente intervenue avec Norfib concernant la location de fibres optiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUES RELATIVES AUX MESURES D'URGENCE – ADOPTION

RÉSOLUTION 125 (2016-2017)

Attendu les termes de la résolution 60 (2008-2009) intitulée « Politique relative aux mesures d'urgence – adoption »;

Attendu que dans ce dossier, la CSCV travaille notamment en partenariat avec les services de police qui desservent son territoire;

Attendu que, dans ce processus de concertation, des modifications se sont avérées nécessaires à la politique;

Attendu que, selon les corps de police, certains éléments prévus à la politique peuvent différer;

Attendu que dans ce contexte, il s'avère nécessaire d'avoir une politique distincte pour le secteur est du territoire, desservi par la Sûreté du Québec, de celle pour le secteur ouest du territoire, desservi par le Service de police de la Ville de Gatineau et par le Service de police de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu les consultations effectuées;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources éducatives et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE la *Politique relative aux mesures d'urgence (secteur est)* et la *Politique relative aux mesures d'urgence (secteur ouest)* soient adoptées telles que déposées (Réf. Recueil de gestion – 5221-06a-01 / 5221-06b-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



1970

Questions relatives à la séance

Monsieur Raynald Goudreau, directeur général

. Annonce son départ à la retraite en date du 15 mars 2018.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 126 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Richard Durocher;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 30 août 2017, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 22 h 08.

Éric Antoine,
Président

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général